



Schweizerischer Matchschützenverband

Association Suisse de Match

Associazione Svizzera di Match

Règlement des Concours individuels de l'ASM Fusil 300m debout et Pistolet 25m / 50m (Disciplines olympiques)
Valable à 2011 et suivant

1. Objectif

Afin de promouvoir le tir debout au fusil à 300m et le tir au pistolet à 25 et 50m (disciplines olympiques), le Comité de l'Association Suisse de Match (ASM) ou une Sous-fédération de l'ASM organise chaque année des Concours individuels au fusil et au pistolet

2. Disciplines des concours et catégories d'âge

Les disciplines suivantes selon les règles ISSF ont lieu, à l'exception du nombre de coup comptant lors du match debout au Fusil à 300m:

- **Fusil 300m (libre, standard et sport Dames)
Dames / Hommes, 60 coups debout**
- **Fusil 300m (libre, standard et sport Dames)
Juniors 60 coups debout**
- **Fusil 300m (libre, standard et sport Dames)
Seniors (dès 60 ans) 40 coups debout**

- **25m - Pistolet feu de vitesse, Hommes 30 / 30 coups**
- **25m - Pistolet feu de vitesse, Juniors 30 / 30 coups**
- **25m - Pistolet feu de vitesse, Seniors (dès 60 ans) 30 / 30 coups**

- **50m - Pistolet, Hommes 60 coups**
- **50m - Pistolet, Juniors 60 coups**
- **50m - Pistolet, Seniors (dès 60 ans) 60 coups**

3. Date du concours/ Stand de tir

Généralement, les concours individuels au lieu le premier ou le second **samedi du mois de juillet**, au stand de tir «Lostorf », à Buchs / AG.

4. Droit et taxe de participation

Tous les membres d'une Sous- Association (SA) de l'Association Suisse de Match (ASM) ou d'une Société cantonale ou d'une Sous-fédération de tir de la FST, qui ont acquitté la cotisation annuelle de l'ASM ou la cotisation individuelle (Fr. 30.-) à l'ASM jusqu'au **30.6.** de l'année en cours ont le droit de participer. Par participant une taxe de participation de Fr. 30.- est perçue.

En outre, pour les cartouches qui ne sont pas d'ordonnance (sans les cartouches d'entraînement de match, cal. 7.5mm resp.5.6mm Fusil 300m), ainsi que pour les cartouches faites par les participants, une taxe de sport et de formation selon les Règles du tir sportif (RTSp) de la FST est perçue (dix centimes par coup tiré lors du concours)

La taxe de participation et la taxe de sport et de formation doivent être acquittées avant le début du concours.

Les participants doivent être licenciés dans les disciplines concernées par la Fédération sportive suisse de tir.

5. Munition

5.1 La munition est fournie par les tireurs.

5.2 Fusils 300m

Le calibre est limité à 8mm. N'importe quelle munition peut être utilisée pour autant qu'elle soit sans danger pour les tireurs ou le personnel du stand

Les balles traçantes, perforantes ou incendiaires sont interdites.

Les cartouches montées par le tireur sont autorisées à condition qu'elles répondent aux règles ISSF.

5.3 Pistolet feu de vitesse 25m

Calibre 5,6mm (.22"lr), cartouches à percussion annulaire, longues. Poids minimal 2,5 g = 39 grains. Vitesse minimale 250m/sec.

Seuls les projectiles en plomb ou fabriqués avec des matériaux similaires sont admis. Les projectiles chemisés sont interdits.

5.4 Pistolet 50m

Calibre 5,6mm (.22"lr), Cartouches à percussion annulaire, longues. Seuls les projectiles en plomb ou fabriqués avec des matériaux similaires sont admis.

Les projectiles chemisés sont interdits.

6. Inscription

L'inscription (nominative) doit être effectuée au moyen du formulaire officiel de l'ASM et contenir les données sur les relèves.

7. Mutations

Les mutations sont possibles et doivent être communiquées aux organisateurs avant la compétition, **jusqu'au vendredi soir à 17heures** au plus tard.

Adresse du chef des concours:

Peter Zbinden, Lochfeldweg 6, 4242 Laufen; Natel 079 704 94 28; E-Mail: pzz@bluewin.ch

Le jour de la compétition, seules les mutations déposées **par écrit** une heure (1) avant le début de la compétition sont acceptées par l'organisateur.

8. Horaire

Relèves Fusil 300m

1ère relève: 0800 – 0945 et

2è relève 1000 – 1145.

Pistolet feu de vitesse 25m:

1ère relève: 08.00 – 08.45 toutes les 45 min une passe. Quatre (4) trains de cibles sont à disposition.

Pistolet 50m

1^{ère} relève : 0800-1000 et 2è relève ; 1000-1200

Bureau concours

Ouvert dès 07.00

Horaire et attribution des cibles peuvent être consultés dès la mi-juillet environ sur le site Internet de l'ASM (www.matcheschuetzen.ch)

9. Contrôle des armes et de l'équipement / Jury de stand / Déroulement de la compétition

Il n'y a aucun contrôle de l'équipement.

Les « Range Officer » procéderont à des contrôles ponctuels pendant ou à la fin de la compétition (par exemple contrôle du poids de la détente, etc.)

L'organisateur constituera un jury de stand et un jury d'appel conformément aux règles de l'ISSF. Les noms des jurés seront affichés à l'entrée du stand.

Les compétitions sont exclusivement individuelles.

10. Protêt / Recours

Tout protêt est déposé **immédiatement** à la direction du tir qui statue en première instance. Si l'intéressé conteste la décision, il peut faire recours auprès du jury du stand; s'il n'accepte pas sa décision, un nouveau recours peut être déposé auprès du jury d'appel qui statuera définitivement.

11. Classement

Selon les règles de l'ISSF

12. Distinctions

Des cartes –couronnes d'une valeur de 20. --, 15. – et 10. – fr. peuvent être obtenues pour les points comptants suivants:

Disciplines	Fr. 20.--	Fr. 15.--	Fr. 10.--
- Fusil 300m (libre et fusil standard ; de sport pour Dames) Seniors (dès 60 ans 40 coups)	360 P.	350 P.	340 P.
- Fusil 300m (libre et standard ; de sport pour Dames) Dames / Hommes (60 coups)	550 P.	535 P.	520 P.
- Juniors, Seniors (60 coups)	538 P.	523 P.	508 P.
- Pistolet feu de vitesse 25m Hommes	560 P.	550 P.	540 P.
- Pistolet feu de vitesse 25m Juniors	550 P.	540 P.	530 P.
- Pistolet feu de vitesse 25m Seniors (dès 60 ans)	550 P.	540 P.	530 P.
- Pistolet 50m Hommes	538 P.	528 P.	513 P.
- Pistolet 50m Juniors	528 P.	518 P.	503 P.
- Pistolet 50m Seniors (dès 60 ans)	528 P.	518 P.	503 P.

13. Proclamation des résultats

Il n'y a pas de proclamation des résultats. Les classements individuels peuvent être consultés sur le site Internet de l'ASM www.matcheschuetzen.ch

14. Programme / Concours

14.1 Match debout 300m

Fusils:	Fusil 8 kg maximum / 6,5 kg / Fusil standard (poids idem Fusil / Détente libre).
Cible:	Marquage électronique A10 avec indication du 100.
Coups d'essai:	Illimités, mais ne sont autorisés qu'avant le concours.
Programme / Positions /	60 / 40 coups debout; 6 / 4 Passes à 10 coups chacune, debout
Durée du tir:	Coup par coup en 105 minutes (1h 45) resp. en 1h 15 min. coups d'essai compris. Classement : Règles ISSF
Catégories:	<ul style="list-style-type: none">• Juniors / Hommes / Dames (60 coups)• Seniors (40 coups)

14.2 Pistolet vitesse 25m

Pistolets:	Pistolet à percussion annulaire 25m
Long. canon:	153 mm
Ligne de visée:	220 mm
Poids:	Poids max. 1400 gr. y.c. accessoires, poids du canon et du magasin vide.
Poids détente:	1000 gr.
Poignée	Idem PAC / Pist. standard et à percussion centrale 10m.
Messbox (mm):	300 x 150 x 50; Tolérance + 1,0mm / - 0mm
Cible:	Cible pistolet feu de vitesse ISSF avec notation de 5 à 10
Coups d'essai:	1 série de 5 coups à chaque passe
Programme:	60 coups: 2 passes de 30 coups en 2 séries de cinq coups en 8, 6, 4 secondes par passe.
Durée:	3 minutes de préparation, 45 minutes par passe.
Bases:	Règles ISSF dès le 1.1.2005 y.c. dérangements de l'arme.
Catégories:	Juniors / Hommes / Seniors
Divers:	Observation par télescope autorisée.

14.3 Pistolet 50m

Pistolets:	Les pistolets d'un calibre de 5,6mm (.22"lr), cartouches à percussion annulaire, longues, selon les règles ISSF sont autorisés
Poids/détente	Illimité.
Cible:	Cible précision 50cm, notation 1-10
Coups d'essai	Illimités mais ne sont autorisés qu'avant le début du concours.
Programme:	60 coups; 6 passes à 10 coups par passe coup par coup
Durée:	120 minutes (2 h), y.c. les coups d'essai.
Bases:	Règles ISSF
Catégories:	Juniors, Hommes, Seniors

15. Approbation

Le présent règlement des concours individuels de l'ASM au pistolet 25m / 50m et au Fusil 300m il remplace le Règlement des concours individuels de l'ASM du 17.12.07 et entre immédiatement en vigueur.

Approuvé par la Fédération sportive suisse de tir FST

Lucerne, janvier 2011

La présidente
Dora Andres

Le gérant
Patrick Nyfeler

L'Association Suisse de Match ASM

Olten, janvier 2011

Le président
Heinz Bolliger

Le chef des concours
Peter Zbinden

Avertissement

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine a été utilisée. Ce Règlement est bien entendu aussi valable pour les tireuses.